



**Me Paul Germain**

notaire  
et conseiller  
juridique

861, de l'École  
Prévost Qc  
JOR 1T0  
Tél. : 224-5080  
Télex. : 224-8511



**Je l'avoue, j'ai fait mourir  
quelqu'un**

À Edward et sa famille

Un octogénaire prénommé Edward vivait seul sur le bord de la mer en Gaspésie. Tous les jours, il prenait sa marche sur la grève admirant le paysage. Les voisins le saluaient. Des fois, ils échangeaient quelques mots avec lui. Un matin du printemps de l'année 1993, le vieil homme est parti faire sa promenade, mais n'est jamais revenu.

Après quelques jours, l'un des voisins ne voyant pas Edward rentrer appela la famille, qui elle alerta la police. Une battue fut organisée, tout le village chercha en vain la personne âgée. On ne retrouva ni corps, ni vêtements, ni effets personnels du disparu. Le mystère restait complet. Son fils est resté seul sur la plage, de temps à autre, l'appelait : Papa! Papa! Seul l'écho du bruit des vagues, du cri des mouettes et du hurlement du vent à travers les hautes herbes des dunes lui répondaient.

Le choc passé, il apparut que quelqu'un devait s'occuper des affaires d'Edward. Ce dernier n'avait pas effectué de procuration et comme son testament restait inapplicable, car on n'avait point de preuve de sa mort, l'entourage se retrouvait dans un cul-de-sac.

Il fallut dans un premier temps, faire un conseil de famille qui nomma un tuteur aux biens de l'absent et un conseil de tutelle pour surveiller le tuteur. Ces nominations furent entérinées par la cour. Son garçon obtint la simple administration des biens de son père, en attendant son retour. Notre ancien Code civil, soit le Code civil du Bas-Canada prévoyait que l'absent ne pouvait être déclaré décédé que 30 ans après sa disparition.

Son fils devait s'occuper de l'entretien de la maison de son paternel sans avoir la possibilité de la vendre, car il ne possédait que des pouvoirs de simple administration. Heureusement, sous le nouveau Code civil, le délai fut réduit de 30 à 7 ans, mais ce dernier commençant à courir que le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

Nous avons donc présenté une requête à la Cour supérieure de Rimouski demandant de déclarer Edward mort. Sur présentation du rapport de police, de déclarations assermentées des voisins relatant la disparition d'Edward, la cour déclara Edward mort le 1<sup>er</sup> janvier 2001 à zéro heure 1 minute.

Cet instant restera gravé dans ma mémoire comme le moment où j'ai fait mourir Edward en présentant la requête au tribunal.

Merci à la famille d'Edward de m'avoir permis de raconter les événements tragiques du décès de leur père.



**Les miscellanées  
d'un dilettante**

Yves Deslauriers, collaboration spéciale

**« 0 scolarité » (suite)**

Je m'invite à m'immiscer dans l'argutie que nous vaut le « 0 scolarité ». J'aborde l'échange de vues à titre d'enseignant retraité au secondaire.

J'ai toujours ressenti une forte pression quand quelqu'un m'abordait en me disant : « Tiens, tu es prof, tu dois savoir ça ! » J'en perdais presque tous mes moyens. Bien que j'aie fait mes humanités plus quatre années d'université dans trois disciplines majeures et variées, je ne me suis jamais senti au-dessus de mes affaires, bien au contraire. Un jour, mon professeur de littérature à l'Université de Montréal, qui aimait beaucoup blaguer, avait dit une remarque qui m'a toujours hanté. « Ce qu'on sait bien, on le pratique; ce qu'on ne sait pas bien, on l'enseigne. » C'était une boutade qui s'inscrivait à l'époque où le corps enseignant comptait beaucoup de membres qui avaient échoué dans les différentes facultés à l'université (refugium peccatorum). Après mes études, je pouvais citer les Balzac, Daudet, Mallarmé, Beaudelaire, Molière, Corneille, Racine, Hémon, Guèvremont, Hébert, Savard, mais ce n'était pas

assez. Je connaissais aussi les beaux principes qui voulaient que ce soit l'élève qui soit l'agent premier de son apprentissage. Que ce que le prof faisait n'était rien, ce que l'élève faisait était tout. Que la culture était ce qui nous restait une fois qu'on avait tout oublié. C'étaient de belles théories écrites en caractères gras. Moi, je devais être un instigateur, un guide, un promoteur et surtout je devais être celui qui allume et qui entretient le feu. C'est à ce niveau que ma vulnérabilité, mon questionnement me ramenaient régulièrement. Je demandais à mes élèves d'être critiques envers moi, le prof, et j'ai toujours accepté leurs remarques, leurs observations. Je voulais être celui que les élèves choisissent parce qu'avec lui « on apprend quelque chose et c'est le "fun" ».

Dernièrement, j'ai lu les articles de M. Sébastien Ménard du *Journal de Montréal* sur l'école en Finlande. J'ai été troublé, le terme est exact, quand un doyen de la Faculté des sciences de l'Éducation de ce pays, M. Matti Meri, a déclaré que quatre ans d'université comme au Québec, ce n'était pas suffisant pour être un

bon prof. Ça m'a confirmé dans les doutes que j'ai toujours entretenus. En Finlande, il faut être titulaire d'au moins une maîtrise pour travailler dans une école. Il faut compléter un minimum de cinq années de spécialité avant d'entrer dans une classe. Les enseignants ne doivent pas seulement avoir une tête bien pleine mais bien faite. Le prof est un « accompagnateur ». M. Meri disait en parlant des professeurs : « Ils doivent être capables de réfléchir comme ces jeunes-là, pour savoir comment bien leur inculquer le savoir. » Toute une mission ! Pendant que chez nous un étudiant sur trois n'a pas terminé ses études secondaires à l'âge de 20 ans, en Finlande le taux est de 0,3%. « Dès qu'un jeune a besoin de faire du rattrapage, son enseignant doit lui en fournir après les heures de classe. C'est une obligation prévue dans la loi. » Le taux de décrochage est le plus bas au monde. Les écoles élitistes se comptent sur les doigts d'une seule main. « Le fait que tous les élèves soient placés sur un pied d'égalité contribue au succès du plus grand nombre », affirme la Directrice nationale de l'enseigne-

ment. Les élèves en difficultés d'apprentissage reçoivent un soutien particulier qui ne se traduit pas seulement par des mots, mais par des gestes concrets. Ce qui faisait dire à un jeune ado : « La seule raison pour laquelle la Finlande est meilleure que les autres pays du monde, c'est qu'elle fait tout pour que ses élèves les plus stupides ... soient moins stupides qu'ailleurs. » Tout cela pour dire qu'avant de passer le blâme à Pierre ou à Jean, il convient de faire un bon examen de conscience objectif dénué de toute complaisance. Tout est loin d'être parfait chez nous. Disons en terminant que l'école et le professeur jouissent d'une réputation enviable et enviée en Finlande. Voici quelques chiffres.

Mathématiques : Finlande 1<sup>er</sup> – Québec 10<sup>e</sup>

Résolution de problèmes : Finlande 1<sup>er</sup> – Québec 9<sup>e</sup>

Culture scientifique : Finlande 1<sup>er</sup> – Québec 13<sup>e</sup>

N. B. : Mes références sont toutes tirées d'articles de M. Sébastien Ménard parus dans Le Journal de Montréal.



Ça se passe ici

**Plus  
payant  
que les  
tomates...**

Marc-André Morin

... mais plus risqué, surtout que par les temps qui courent la sûreté du Québec semble très rapide sur la récolte. À chaque semaine une nouvelle installation se fait démanteler. Et penser que tout ce beau matériel saisi deviendra disponible à l'encan du Conseil du Trésor.

Photo: Marc-André Morin

**Le Prix Rosa Parks et Virginia Durr attribué à Line Chaloux**

**Samedi soir, le 29 avril 2006, avait lieu à l'hôtel Omni Mont-Royal de Montréal, le Gala Noir et blanc au-delà du racisme 2006, sous la présidence de M. Georges Konan et en présence de l'honorable Lise Thibaut, Lieutenant gouverneur du Québec.**

Lors de cette soirée, la consule générale des États-Unis, Mme Mary B. Marshall, a remis le prix « Rosa Parks et Virginia Durr » à Mme Line Chaloux pour son implication au

niveau des relations interraciales en tant que directrice du COFFRET dans les Laurentides.

Le prix, une sculpture en bronze de M. Pierre Lefèvre, vient souligner

les efforts consentis par Mme Chaloux pour convaincre différents milieux de s'ouvrir à la diversité culturelle, à comprendre les besoins des nouveaux arrivants et à développer une perception globale des enjeux contemporains. Pendant toutes ces années, elle a soutenu les personnes qui se sont établies dans les Laurentides et a encouragé les communautés culturelles à se solidariser tout en s'intégrant.

Cette aventure a débuté il y a 20 ans : en 1986, Mme Chaloux écrit au Haut Commissariat des Réfugiés (HCR) pour lui offrir ses services. Le HCR lui répond qu'il est urgent de créer des O.N.G. en région pour accueillir et soutenir



La consule générale des États-Unis, Mme Mary B. Marshall (à gauche), a remis le prix « Rosa Parks et Virginia Durr » à Mme Line Chaloux.

l'installation de réfugiés qui devaient quitter les camps en zone de conflit. Elle a alors recruté des gens intéressés à collaborer à ce projet et le COFFRET est né de cette initiative.

**ME PAUL GERMAIN NOTAIRE**



861, RUE DE L'ÉCOLE  
PRÉVOST

TÉLÉPHONE : (450) 224-5080  
TÉLÉCOPIEUR : (450) 224-8511  
pgermain@notarius.net

« À l'écoute de vos besoins »